

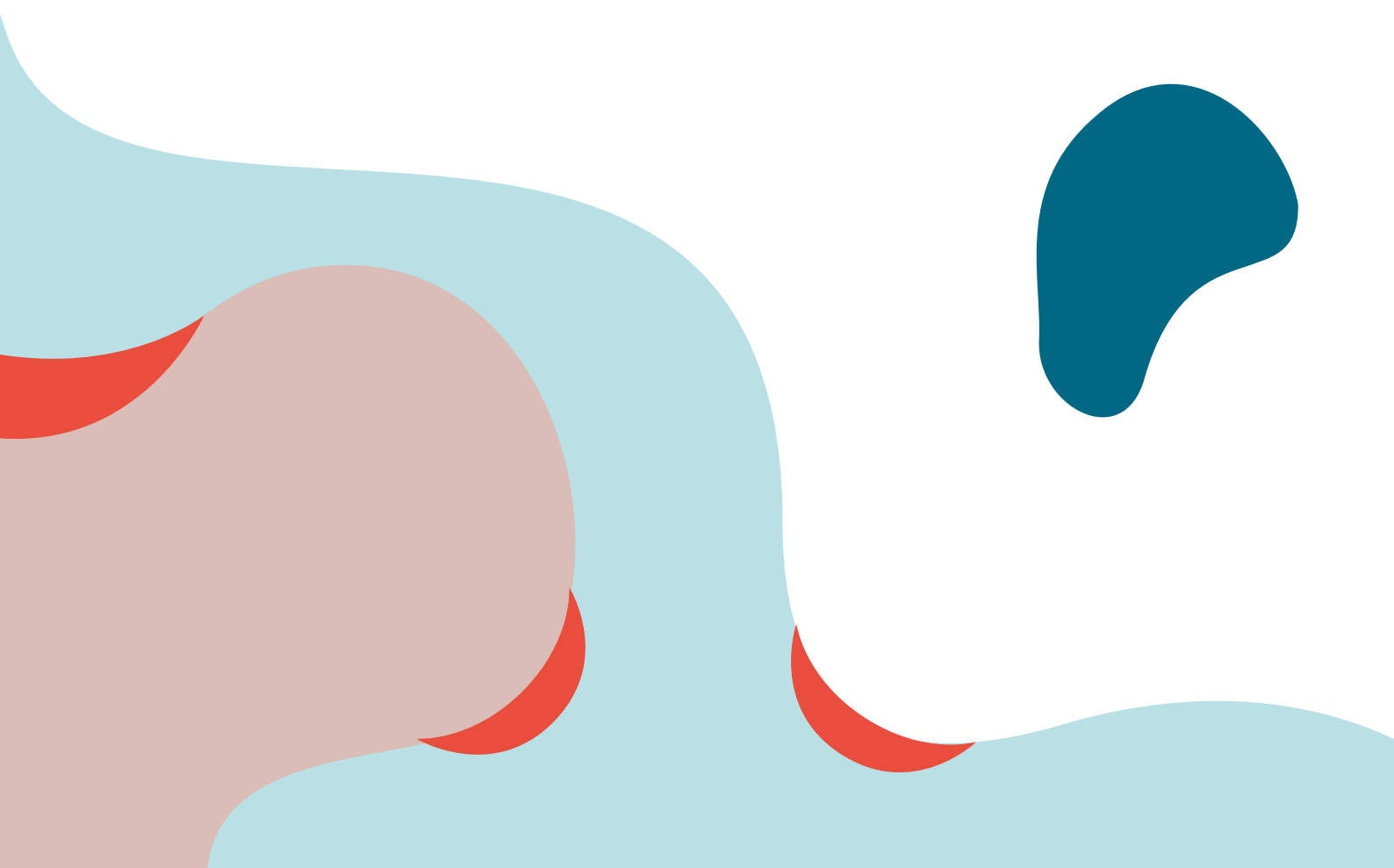


**malakoff
humanis**

SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

Exercice 2022

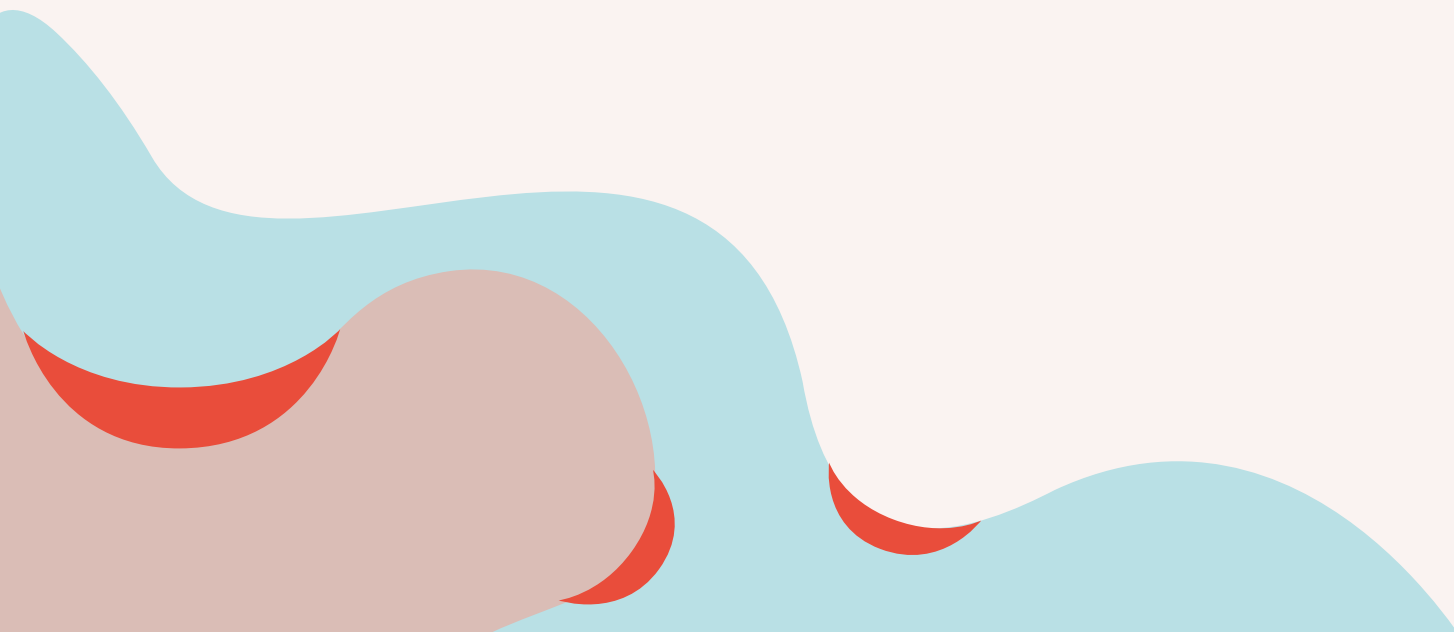


Introduction

Malakoff Humanis prend en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de Malakoff Humanis.

La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

En 2022, Malakoff Humanis ne pratique pas de gestion en direct, la considération des principales incidences négatives est intégrée dans les stratégies d'investissement des fonds et mandats gérés par les sociétés de gestion dans lesquels Malakoff Humanis décide d'investir.



Reporting sur les Principales Incidences Négatives associées aux investissements (SFDR)

Actifs cotés (actions et obligations d'entreprises)

Les principales incidences négatives ont été évaluées en utilisant principalement les données Sustainalytics. Seules les deux premières incidences (émissions de GES et empreinte carbone), qui ne sont pas renseignées auprès de Sustainalytics, ont été extraites des données de Carbon4 Finance.

21 milliards d'euros ont été analysés.

Thématique	Principale Incidence Négative (PAI)		Portefeuille analysé	Indice de référence
Emissions de gaz à effet de serre (GES)	1	Emissions totales de GES (scopes 1, 2 et 3) hors obligations vertes	2,4018 millions de tonnes de CO2	3,417 millions de tonnes de CO2
	2	Empreinte carbone (scopes 1, 2 et 3) hors obligations vertes	144 tCO2/M€ investi	158 tCO2/M€ investi
	3	Intensité carbone (scopes 1, 2 et 3 en fonction du chiffre d'affaires)	100,72 tCO2/EURm	151,25 tCO2/EURm
	4	Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	6,74 %	8,61 %
	5	Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	Consommation : 60,07 % Production : 25,09 %	Consommation : 62,21 % Production : 30,13 %
	6	Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Agriculture, forêt et pêche : 6,22 GWh/EURm Industries extractives : 1,91 GWh/EURm Industrie manufacturière : 0,49 GWh/EURm Fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation : 3,45 GWh/EURm Approvisionnement en eau, assainissement, gestion des déchets et assainissement : 0,51 GWh/EURm Construction : 0,18 GWh/EURm Commerce de gros et de détail et réparation de véhicules automobiles et de motocycles : 0,89 GWh/EURm Transport et stockage : 0,85 GWh/EURm Immobilier : 0,42 GWh/EURm	Agriculture, forêt et pêche : 5,76 GWh/EURm Industries extractives : 2,75 GWh/EURm Industrie manufacturière : 0,48 GWh/EURm Fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation : 3,67 GWh/EURm Approvisionnement en eau, assainissement, gestion des déchets et assainissement : 0,67 GWh/EURm Construction : 0,18 GWh/EURm Commerce de gros et de détail et réparation de véhicules automobiles et de motocycles : 0,56 GWh/EURm Transport et stockage : 0,71 GWh/EURm Immobilier : 0,68 GWh/EURm

Biodiversité	7	Activités ayant un impact négatif	7,70 %	9,66 %
Eau	8	Rejets dans l'eau sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	NC	NC
Déchets	9	Ratio de déchets dangereux	NC	NC
Questions sociales et relatives aux salariés	10	Violations des principes du Pacte mondial des Nations-Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales	0,22 %	0,22 %
	11	Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations-Unies et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales	31,20 %	23,31 %
	12	Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes non corrigé	17,97 %	18,39 %
	13	Mixité au sein du conseil d'administration	40,81 %	40,63 %
	14	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	0 %	0 %

DÉFINITION ET TAUX DE COUVERTURE POUR CHAQUE INDICATEUR :

- 1/** Emissions des gaz à effet de serre (GES) : émissions de GES attribuables au portefeuille en fonction de la part de détention pour chaque investissement. Cet indicateur provient de l'évaluation Carbon4 Finance.
- 2/** Empreinte carbone : présentée sous forme d'intensité, l'empreinte est le résultat des émissions de GES divisées par la valeur des investissements. Elle s'exprime donc en tonne de GES par million d'euros investis. Cet indicateur provient de l'évaluation Carbon4 Finance.
- 3/** Intensité carbone (scopes 1, 2 et 3) : quantité de gaz à effet de serre produite en fonction du chiffre d'affaires des entreprises (par unité de revenu généré). L'intensité carbone prend en compte le poids de l'entreprise dans le portefeuille.
 - **Portefeuille** : Eligibilité : 50,86% / Taux de couverture : 38,25%
 - **Indice de référence** : Eligibilité : 76,69% / Taux de couverture : 67,47%
- 4/** Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles : part des investissements effectués dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles.
 - **Portefeuille** : Eligibilité : 50,86% / Taux de couverture : 45,25 %
 - **Indice de référence** : Eligibilité : 76,69% / Taux de couverture : 72,39%
- 5/** Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable : pourcentage du portefeuille investi dans des entreprises consommant ou produisant de l'énergie issue de ressources non renouvelables.
 - **Portefeuille** : Eligibilité : 50,86% / Taux de couverture : 20,13%
 - **Indice de référence** : Eligibilité : 76,69% / Taux de couverture : 33,59%
- 6/** Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique : consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises investies, par secteur à fort impact climatique (selon la nomenclature NACE).
 - **Portefeuille** : Eligibilité : 50,86% / Taux de couverture : 19,67%
 - **Indice de référence** : Eligibilité : 76,69% / Taux de couverture : 41,41%
- 7/** Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité : part des investissements du portefeuille, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones.
 - **Portefeuille** : Eligibilité : 50,86% / Taux de couverture : 45,25%
 - **Indice de référence** : Eligibilité : 76,69% / Taux de couverture : 72,39%
- 8/** Rejets dans l'eau : tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés investies, par million d'euros en moyenne pondérée du portefeuille.

- 9/** Ratio de déchets dangereux : tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises investies, par million d'euros investi, exprimées en moyenne pondérée du portefeuille.
- 10/** Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales : part des investissements du portefeuille exposés à des entreprises en violation avec les principes du Pacte mondial ou les principes directeurs de l'OCDE.
- **Portefeuille** : Eligibilité : 50,86 % / Taux de couverture : 45,25 %
 - **Indice de référence** : Eligibilité : 76,69 % / Taux de couverture : 72,39 %
- 11/** Absence de processus et de mécanismes de conformité aux principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales : part des investissements du portefeuille exposés à des entreprises qui ne peuvent pas surveiller la conformité avec les principes du Pacte mondial des Nations Unies ou les principes directeurs de l'OCDE.
- **Portefeuille** : Eligibilité : 50,86 % / Taux de couverture : 44,66 %
 - **Indice de référence** : Eligibilité : 76,69 % / Taux de couverture : 71,83 %
- 12/** Ecart de rémunération entre femmes et hommes non corrigé : écart entre la rémunération horaire brute moyenne des salariées femmes et la rémunération horaire brute moyenne des salariés hommes, exprimée en pourcentage de la rémunération horaire brute moyenne des salariés hommes.
- **Portefeuille** : Eligibilité : 50,86 % / Taux de couverture : 0,70 %
 - **Indice de référence** : Eligibilité : 76,69 % / Taux de couverture : 1,26 %
- 13/** Mixité au sein du conseil d'administration : moyenne pondérée du pourcentage de femmes au sein des conseils dans les entreprises investies (moyenne pondérée du nombre de femmes au sein du conseil d'administration / moyenne pondérée du nombre de membres au sein du conseil d'administration).
- **Portefeuille** : Eligibilité : 50,86 % / Taux de couverture : 34,36 %
 - **Indice de référence** : Eligibilité : 76,69 % / Taux de couverture : 61,97 %
- 14/** Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) : part des investissements dans des sociétés impliquées dans la fabrication ou à ou la vente d'armes controversées.
- **Portefeuille** : Eligibilité : 50,86 % / Taux de couverture : 45,25 %
 - **Indice de référence** : Eligibilité : 76,69 % / Taux de couverture : 72,39 %

Actifs souverains et supranationaux

10 milliards d'euros ont été analysés

Thématique	Principale Incidence Négative (PAI)	Portefeuille analysé	Indice de référence
Environnement	1 Intensité de GES	0,13 KtonnesCO2eq/ EURm	0,15 KtonnesCO2eq/ EURm
Social	2 Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	0	0

DÉFINITION ET TAUX DE COUVERTURE POUR CHAQUE INDICATEUR :

- 1/ Intensité de gaz à effet de serre (GES) des pays d'investissement :** émissions de CO2 relatives aux pays ; quantité d'émissions carbone produites par unité de PIB, mesurée en kilotonnes par million d'euros de PIB des pays investis.
 - **Portefeuille :** Eligibilité : 35,83 % / Taux de couverture : 33,74 %
 - **Indice de référence :** Eligibilité : 21,40 % / Taux de couverture : 19,92 %
- 2/ Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales** (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national.
 - **Portefeuille :** Eligibilité : 35,83 % / Taux de couverture : 33,74 %
 - **Indice de référence :** Eligibilité : 21,40 % / Taux de couverture : 19,92 %